



**Arrêté fixant la liste des candidats admissibles
au Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique
CAFFA - Session 2024**

**Le Recteur de la région académique de la Réunion,
Recteur de l'académie de La Réunion**

Vu le décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

Vu le procès-verbal de délibération des admissibilités en date du 27 février 2024 ;

Arrête :

Article 1^{er} : Les candidats dont les noms suivent sont autorisés à se présenter aux épreuves d'admission du CAFFA :

- Madame BAUCHAT Audrey
- Monsieur CLAIN Patrice
- Monsieur CLAIN Stéphane
- Monsieur CONJODESOLEYEN Haridasse
- Madame DALAMA Gisele
- Madame DE CHIREE Marlene
- Monsieur DEGOUTHO Jean-Pierre
- Monsieur DEVANE Christopher
- Monsieur ETHEVE Thomas
- Monsieur GIOVANNONI Jérôme
- Madame GRAVINA Marina
- Madame JUHOOR Elodie
- Madame LEFEVRE Adeline Gaelle
- Monsieur LIBEAU Alexandre
- Madame MIRAVOUTIN Marie-Betty
- Madame ORTUNO Morgane
- Madame POUDROUX Virginie
- Monsieur ROCOCO Adrien Jonathan
- Madame TELISMART Sandrine
- Madame THOMAS Nadège

Article 2 : Le secrétaire général de la région académique de La Réunion, secrétaire général de l'académie de La Réunion, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fait l'objet d'une publication sur le site de l'académie.

Fait à Saint-Denis, le 06 mars 2024,

**Pour le Recteur de région académique,
Recteur d'académie et par délégation,
La Cheffe de la Division des Examens
et Concours
Signé**

Abla ZENATI